

Image not found or type unknown



# Apports en nature : évaluation

Fiche pratique publié le **06/05/2014**, vu **436 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Le capital de la SARL constituant le gage des créanciers, il importe que les apports en nature ne soient ni surévalués ni sous-évalués.**

Pour éviter une évaluation erronée des apports en nature, la loi rend possible l'intervention d'un commissaire aux apports, chargé d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature.

[Voir le guide](#)